

LE RÔLE DU CONTRÔLE DES MUNITIONS DANS LA LUTTE À L'ACCUMULATION EXCESSIVE ET DÉSTABILISATRICE D'ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

RÉSUMÉ

Le lancement d'une étude sur « ...le problème des munitions... » figure parmi les recommandations du Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre (1997) concernant les moyens de prévenir l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que le transfert de ces armes. Le document dont il est fait ici un résumé se veut une étape préliminaire de la réponse à cet aspect du Rapport. Il s'agit, en majeure partie, d'une analyse technique faite en termes simples des considérations et des questions à prendre en compte pour améliorer le contrôle des munitions. Le document examine certaines des hypothèses et des théories avancées jusqu'ici sur le sujet dans d'autres publications.

Cette étude préliminaire donne à entendre que, pour lutter contre l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que le transfert des armes de petit calibre, la question des munitions n'est pas le « maillon faible » que certains pourraient croire. En effet, entre 71 et 100 pays dans le monde produisent des munitions. En outre, certains États ont plusieurs centres de production. Les munitions peuvent se conserver longtemps si on en prend le moindre soin. Elles peuvent être fabriquées de façon artisanale, même si cela suppose des limites en termes de qualité et de quantité. Il est possible de suivre l'itinéraire des munitions par l'utilisation de traceurs et le marquage des cartouches, mais ces moyens donnent des résultats limités. On peut également améliorer les contrôles à l'exportation dans le cadre d'instruments comme la Convention sur le trafic illicite d'armes à feu, de l'Organisation des États américains, ou encore de codes de conduite. Dans les contrôles à la source cependant, on doit tenir compte de la possibilité que de tels efforts contribuent à une plus grande diffusion de la capacité de production. Toute tentative d'intensification des contrôles devra s'accompagner d'une augmentation des ressources consacrées à l'application de la loi aussi bien dans l'État fournisseur que dans l'État récipiendaire. Comme les armes elles-mêmes, les munitions ne sont qu'une composante du problème complexe des armes de petit calibre -- une approche globale à des solutions comportant plusieurs voies complémentaires est la meilleure façon de procéder.

De nombreuses autres études sur le contrôle des munitions devront être faites. Les études formelles doivent faire intervenir les gouvernements et les organisations commerciales impliqués dans la réglementation, la production, la distribution et l'utilisation des munitions. Il faut aussi établir les caractéristiques uniques des diverses régions aux fins de la viabilité des contrôles. Il faudra procéder à d'autres études techniques sur l'utilité du marquage des cartouches pour le suivi et la détection. L'ONU devra mener une enquête pour déterminer quels États fabriquent des armes de petit calibre, des munitions et des composantes de munitions.